

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

**SÉANCE DU 9 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de mars, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Gilles GOLLIET, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Karim CHALABI, Grégory BAERT, Pierre BASTARD-ROSSET, Mmes Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, M. Jean VULLIET, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, MM. Frédéric VAILLANT, Vincent BONEU, Mme Gaëlle VERJUS, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avait donné procuration : M. Sébastien ATRUX-TALLAU, Conseiller Municipal.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane BESSON, Benjamin DELOCHE, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 3 mars 2023  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29  
Présents et représentés : 26

Secrétaire : M. Jean VULLIET, Conseiller Municipal Délégué, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==oo0oo==--

**N° 2023/033 - SECTEUR DU LAC DE THUY - ÉCHANGE ENTRE LA SAS MERMIER EXPLOITATION et MME Sylvie VEYRAT-DUREBEX ET CONSTITUTION DE SERVITUDES AU PROFIT DE LA COMMUNE DE THONES- REPORT DE LA DELIBERATION N° 2023/010 DU 9 FEVRIER 2023**

Par délibération n° 2021/107 du 7 octobre 2021, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'achat des parcelles section B n° 456, 1411 et 142 à la SAS MERMIER Exploitation, pour le futur aménagement du lac de Thuy, au prix d'1 € symbolique.

Afin de réaliser ce projet d'aménagement, il est nécessaire de constituer des servitudes de passage sur les parcelles section B n° 453 et 454 appartenant à Mme Sylvie VEYRAT-DUREBEX.

En contrepartie de ces servitudes, Mme Sylvie VEYRAT-DUREBEX souhaite acquérir les parcelles section B n° 1512, 1514 et 1516 à MERMIER Exploitation (selon le plan de division joint) issues de la division des parcelles section B n° 456, 1411 et 1412.

Il est précisé que la SAS MERMIER Exploitation cédera à l'euro symbolique à la Commune les parcelles section B n° 1513, 1515 et 1517 selon la convention d'aménagement de terrain et de rétrocession à l'euro symbolique à la commune, une fois que le remblaiement et l'aménagement du terrain seront réalisés par l'entreprise SAS MERMIER Exploitation.

La commune souhaite que dans l'acte de cession entre SAS MERMIER Exploitation et Mme Sylvie VEYRAT-DUREBEX soient inscrites les conditions suivantes :

« - Instituer une servitude de passage, dès à présent, sur vos parcelles B 454 et 453 pour accéder depuis la route des Crêts vers les parcelles B 1513, 1515 et 1517.

.../...

- Instituer une servitude de passage public de 3 m de large pour les modes doux et les engins nécessaires à l'entretien futur de la zone du lac de Thuy, tout temps, dans le cadre des aménagements définis dans l'étude d'ARTER (réalisation du remblaiement par l'entreprise Mermier Exploitation SAS et Barrachin BTP, des travaux d'aménagement, et des travaux d'entretien liés à l'aménagement sur les parcelles vous appartenant B 454 (sur environ 330 m<sup>2</sup>) et le B 453 sur sa totalité).

- Entretien et couper le bois sur les parties des parcelles B 1512, 1514 et 1516 qui vous seront cédées et le talus de la parcelle B 453, vous appartenant. L'entretien de ces parcelles doit être réalisé avec soin à savoir pas de broussailles, ni de ronces au niveau du sol sur 2 m minimum, de profondeur par rapport à la limite avec le projet de la commune ceci afin de limiter la prolifération d'espèces qui pourraient être nuisibles pour l'activité prévue autour du lac de Thuy (vipère par exemple).

- Tout défaut d'entretien conduira la Commune à vous mettre en demeure pour réaliser cet entretien et à défaut faire intervenir une entreprise extérieure ou les services techniques à vos frais.

- La plantation d'autres arbres sera possible uniquement avec des espèces d'essence locales. »

L'entreprise SAS MERMIER Exploitation s'engage à réaliser les remblaiements et les aménagements prévus dans l'étude actuelle sur le lac de Thuy. Toute modification de cette étude impactant les parcelles section B n° 454 et 453 fera l'objet d'une présentation et d'une concertation avec Mme VEYRAT DUREBEX, afin de définir ensemble les besoins précis de la Commune.

Dans un second temps, la Commune achètera à la SA MERMIER Exploitation les parcelles section B n° 1513, 1515 et 1517, à l'euro symbolique, selon la convention passée avec cette dernière.

La délibération du 9 février 2023 n° 2023/010 doit donc être reportée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**Par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **REPORTE** la délibération n° 2023/010 du 9 février 2023.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents et les actes liés à la cession entre la SAS MERMIER Exploitation et Mme VEYRAT DUREBEX des parcelles section B n° 1512, 1514 et 1516.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents d'achat à l'euro symbolique à la SAS MERMIER exploitation des parcelles section B n°1513, 1515 et 1517.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents et les actes liés à ces ventes.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 14 mars 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Jean VULLIET

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 17 MARS 2023 ET  
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 17 MARS 2023

THÔNES, le 17 MARS 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

